

ATTESTATION

Dans le cas d'une inscription à la garderie du soir (17h-18h15),

Je soussigné(e).....représentant légal(e) de
l'enfant.....

- Autorise les personnes mentionnées ci-dessous, à récupérer mon enfant (*).

Ou

- Autorise mon enfant de **plus de 6 ans** à rentrer seul à la maison, (*).

*Rayer la mention inutile

(Nous attirons votre attention sur le fait que les enfants âgés de plus de six ans ne sont plus sous la responsabilité du SIVU ECOLE COSTA BELLE à compter de 17h conformément à la circulaire n° 97-178 du 18 septembre 1997 relative à la surveillance et la sécurité des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et par la circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991 relative au règlement type départemental.

Ce texte prévoit qu'au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent. Aucune disposition d'ordre réglementaire n'oblige les maîtres à veiller, à la sortie des classes, à la continuité de la prise en charge et de la surveillance des élèves rendus à leur famille. Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux selon des modalités prévues par le règlement intérieur de l'école)

Personnes autorisées à récupérer l'enfant :

NOM :..... PRENOM :..... TEL portable :.....
fixe :

NOM :..... PRENOM :..... TEL portable :.....
fixe :

NOM :..... PRENOM :..... TEL portable :.....
fixe :

NOM :..... PRENOM :..... TEL portable :.....
fixe :

A.....Le.....

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)